



Paris, le 07 avril 2014

## ÉLIGIBILITÉ AU PEA-PME

Barbara Bui annonce respecter tous les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars dernier (décret n°2014-283).

Les actions Barbara Bui peuvent en conséquence être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le Plan d'Épargne en Actions (PEA) traditionnel.

Ce nouveau compte d'épargne devra intégrer 75 % de titres de PME et ETI, dont 50 % en actions, sans dépasser 75 000 euros.

Y sont éligibles les sociétés de moins de 5 000 salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 milliard d'euros ou le total de bilan à 2 milliards.

MAISON DE LUXE, BARBARA BUI S'IMPOSE PAR UN STYLE PUR ET INCISIF POUR UNE FEMME À L'ELEGANCE CONTEMPORAINE ET RAFFINÉE.

LES LIGNES DE VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES BARBARA BUI ONT UN POSITIONNEMENT UNIQUE DANS L'UNIVERS DU LUXE.

LES COLLECTIONS SONT DIFFUSÉES DANS LES BOUTIQUES BARBARA BUI IMPLANTÉES À PARIS, MILAN, NEW YORK, LOS ANGELES, MOSCOU, ET BEYROUTH ET VIA UN RÉSEAU DE POINTS DE VENTE MULTIMARQUES SÉLECTIFS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER.

**BARBARA BUI**

WILLIAM HALIMI  
Président-Directeur Général

JEAN-MICHEL LAGARDE  
Directeur Général Adjoint  
Tél. 01 44 59 94 00

**ACTUS FINANCE**

CORINNE PUISSANT  
Analystes/investisseurs  
cpuissant@actus.fr  
Tél. 01 53 67 36 57

ALEXANDRA PRISA  
Presse  
aprisa@actus.fr  
Tél. 01 53 67 35 79